



Procès-verbal
de l'assemblée générale extraordinaire
du 22 décembre 2018

Convoquée par affichage, presse écrite et par voie électronique, une assemblée générale extraordinaire de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pays de Meaux et de ses environs s'est tenue à la salle Rapin de Meaux le samedi 22 décembre 2018 à 14h00.

L'ordre du jour était :

- Élection complémentaire d'au moins un membre afin de compléter le conseil d'administration
- Élection du second délégué de l'association
- Modification du titre et du sigle de l'association
- Questions diverses

La séance est ouverte par Romain FAVRET qui souhaite la bienvenue, au nom du conseil d'administration, aux adhérents présents. Il transmet les excuses du président fédéral Jean DEY qui est absent pour raison familiale.

Élection complémentaire d'au moins un membre afin de compléter le conseil d'administration

3 administrateurs ont récemment démissionné du conseil d'administration de l'association : Alain PARMENTIER (président), Michel NOËL (vice-président) et Yolande GUILLOT.

Depuis, le conseil est composé de 6 administrateurs et le bureau a été dissous suite à la démission du président. Il manque donc un administrateur afin de compléter le conseil, qui ne peut être inférieur à 7 et supérieur à 15 selon l'article 8 des statuts de l'association. Un nouveau bureau pourra ensuite être élu.

Suite à l'appel à candidature lancée par l'association, 5 membres adhérents ont présenté leur souhait d'intégrer le conseil : Yoan DEJEUNE, Thierry LIMPENS, Wilfried PUCHAULT, Romain SISSELIN et Christophe TOURNEUR.

Après qu'ils se soient présentés à tour de rôle, l'assemblée procède au vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

- DEJEUNE Yoan : 18 POUR ; 1 NUL ; 0 CONTRE
- LIMPENS Thierry : 15 POUR ; 4 NUL ; 0 CONTRE
- PUCHAULT Wilfried : 14 POUR ; 3 NUL ; 2 CONTRE
- SISSELIN Romain : 16 POUR ; 3 NUL ; 0 CONTRE
- TOURNEUR Christophe : 17 POUR ; 2 NUL ; 0 CONTRE

Le conseil d'administration est désormais composé de 11 administrateurs : Gérard ASENSI, Pierre BOGUS, Yoan DEJEUNE, Romain FAVRET, Thierry LIMPENS, Sylvain PETIT, François PUCHAULT, Wilfried PUCHAULT, Mickaël SAILLANT, Romain SISSELIN et Christophe TOURNEUR.

Le nouveau conseil constitué se retire de la salle afin de procéder à l'élection du bureau, dans une salle annexe.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, le bureau suivant est élu à l'unanimité :

- Président : FAVRET Romain
- 1^{er} vice-président : ASENSI Gérard
- 2^{ème} vice-président : LIMPENS Thierry
- Trésorier : DEJEUNE Yoan
- Trésorier adjoint : TOURNEUR Christophe
- Secrétaire : SAILLANT Mickaël
- Secrétaire adjoint : /

Élection du second délégué de l'association

Les AAPPMA de plus de 250 membres actifs sont représentées aux assemblées générales de la fédération départementale par 2 délégués. Il s'agit du président et d'un membre élu parmi les membres actifs de l'association.

Le 1^{er} délégué est donc Romain FAVRET. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidats, seul Christophe TOURNEUR se propose.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret et élit Christophe avec le résultat suivant : 19 POUR ; 0 NUL ; 0 CONTRE.

Modification du titre et du sigle de l'association

L'association a pour titre « *Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pays de Meaux et de ses environs* » et pour sigle « *AAPPMA DU PAYS DE MEAUX ET DE SES ENVIRONS* »

Le conseil d'administration propose de retirer la mention « et de ses environs » qui n'a plus de raison d'être.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret et la proposition est adoptée avec le résultat suivant : 19 POUR ; 0 NUL ; 0 CONTRE.

Questions diverses

Wilfried P. demande un point de situation concernant l'étang de la Grue à Monthyon. Le président lui répond que le projet de réhabilitation de l'étang est toujours d'actualité. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a procédé à une bathymétrie cet été, ainsi qu'à un prélèvement afin de faire des analyses des sédiments par un laboratoire. Des réunions entre l'AAPPMA, la FDPPMA, la mairie de Monthyon et le département ont lieu afin de définir les modalités et les financements des travaux.

Mikael G. demande une explication à propos du projet TERZEO. Le président laisse la parole au 1^{er} vice-président Gérard ASENSI, référent de l'association sur le sujet. Gérard présente succinctement le projet et explique que l'AAPPMA du Pays de Meaux et de ses environs est contre le projet pour 4 raisons. D'abord, l'emplacement du site

est dangereux, car à proximité de cours d'eau et de la nappe phréatique. Ensuite, il n'y a aucune sûreté d'étanchéité du stockage des déchets ou des produits hautement dangereux pour l'environnement. De plus, la bâche est censée être étanche 30 ans mais n'est garantie que 10 ans. Pour finir, il y a un flou total sur la qualité des rejets des eaux de nettoyage des granulats et sur leurs localisations.

Johnny P. demande si la carte « étangs de Meaux » sera toujours valable en 2019 pour les pêcheurs qui n'adhèrent pas à l'association. Le président lui répond que les cartes de pêche n'existent plus en version papier et que le bureau étudie le renouvellement de la convention avec la mairie.

Christophe T. demande ce que compte faire l'association concernant la gestion du parc du Pâtis. Le président lui répond que la convention actuelle avec la mairie ne permet ni la coupe de branches ou d'arbres afin de créer des postes de pêche, ni la coupe d'entretien. Le bureau souhaite modifier la convention avec la mairie à ce sujet.

Mikael G. demande comment sont gérés les différents secteurs des lots de pêche de l'AAPPMA. Le président lui répond que des responsables de secteurs vont être mis en place afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés à qui faire remonter les problèmes ou à qui demander des renseignements. Ces référents seront des administrateurs.

Le président clôture l'assemblée générale extraordinaire.

Le secrétaire,
Mickaël SAILLANT

Le président,
Romain FAVRET